



Vaccination de rappel avec un vaccin à ARNm (Pfizer/BioNTech, Moderna)

Les vaccins à ARNm protègent bien des formes graves du COVID-19 avec hospitalisations. Cependant, la protection offerte par l'immunisation de base diminue rapidement avec les variants actuels. C'est pourquoi la vaccination de rappel est recommandée à toutes les personnes dès 12 ans.

À quoi sert une vaccination de rappel ?

La vaccination de rappel aide le système immunitaire à se souvenir du virus. La protection vaccinale contre les formes graves est renforcée et prolongée.

Important : Dans le cas des variants actuellement en circulation, la vaccination n'offre qu'une protection très limitée et de courte durée contre une infection et une forme bénigne de la maladie. Vous pouvez tomber malade malgré la vaccination.

À qui la vaccination de rappel est-elle recommandée ?

La vaccination de rappel est recommandée à toutes les personnes dès 12 ans.

Cette recommandation s'applique particulièrement aux personnes vulnérables, à savoir :

- les personnes dès 65 ans ;
- les personnes dès 16 ans atteintes de certaines maladies chroniques¹ ;
- les femmes enceintes.

Quand la vaccination de rappel doit-elle avoir lieu ?

La vaccination de rappel est recommandée dès quatre mois après l'immunisation de base avec un vaccin à ARNm. Cette dernière est complète après :

- deux doses d'un vaccin à ARNm ; ou
- une infection confirmée au coronavirus et une dose d'un vaccin à ARNm, avec un intervalle minimum de quatre semaines (indépendamment de l'ordre).

La vaccination est également recommandée si vous avez eu une infection au coronavirus après l'immunisation de base.

Selon les dernières connaissances, une infection ne confère pas une protection suffisante contre les formes graves de la maladie. Vous pouvez vous faire vacciner dès quatre semaines après l'infection (en respectant l'intervalle minimal de quatre mois après la dernière vaccination).

Quel vaccin utiliser pour la vaccination de rappel ?

Les deux vaccins à ARNm disponibles peuvent normalement être utilisés.

Personnes de moins de 30 ans : Pour les personnes de 18 à 29 ans, il est recommandé d'administrer de préférence le vaccin de Pfizer/BioNTech pour le rappel. Pour les personnes de 12 à 17 ans, il est recommandé d'administrer le vaccin de Pfizer/BioNTech pour le rappel.

Ces recommandations découlent du fait que de très rares cas d'inflammation du muscle cardiaque ou du péricarde ont été signalés peu après la vaccination, un peu plus souvent lorsque la vaccination avait été effectuée avec le vaccin de Moderna. Il s'agit d'un effet secondaire très rare qui peut être traité facilement. De telles inflammations sont également possibles après une infection au coronavirus. Pour les deux vaccins à ARNm, les avantages l'emportent sur les risques même chez les personnes de moins de 30 ans.

Où puis-je me faire vacciner ?

La vaccination relève des cantons.

Informez-vous sur le site Internet ou l'infoline de votre canton (www.ofsp-coronavirus.ch/cantons) ou auprès de votre médecin ou de votre pharmacien pour savoir où vous pouvez vous inscrire et vous faire vacciner.

Pour qui un nouveau rappel est-il recommandé (après un premier rappel déjà effectué) ?

Actuellement, une nouvelle vaccination de rappel est recommandée aux personnes dès 80 ans. Nous recommandons également l'administration d'une nouvelle dose aux personnes dont le système immunitaire est fortement affaibli (en raison d'une maladie ou de médicaments) : veuillez dans ce cas vous adresser à votre médecin traitant.

Un nouveau rappel peut être administré dès quatre mois après la dernière dose. Il augmentera la protection contre les formes graves pendant un certain temps au moins.

Avez-vous eu une infection au coronavirus après votre dernière vaccination ? Nous vous recommandons un nouveau rappel, car l'infection n'augmente pas tellement votre protection contre les formes graves. Vous pouvez vous faire vacciner dès quatre semaines après l'infection (en respectant l'intervalle minimal de quatre mois après la dernière vaccination).

Le reste des informations concernant la vaccination de rappel sont les mêmes que pour l'immunisation de base et se trouvent sur la fiche d'information « Informations générales sur la vaccination contre le COVID-19 avec un vaccin à ARNm ».

¹ Vous trouverez la liste complète des maladies ici : *catégories de personnes vulnérables (PDF, 223 kB)*